Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026089-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 21 OCTOBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni en Salle du Conseil municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Madame Isabelle GORÉ-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GALLET-GUERIN Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Procuration :
MASSOUTIER Frédéric donne pouvoir à Helen BIGOT
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET
SOQUET Elvyna donne pouvoir à Christelle COCHON

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*24*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : **DCM-2026-089**	**RURALITE** Objet : **REBOISEMENT DES PARCELLES APRES DEBOISEMENT**

Rapporteur : MALARD Jean-Paul

M. Jean-Paul Malard, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 1er mars 2023, avait donné son accord pour la réalisation du programme de plantation sur les parcelles situées à Trébrède et au Coudray.

L'opération de reboisement était programmée sur 2 ans (2023 et 2024) et consistait à reboiser 3 Ha en peupliers à la Croix Chauvel, Trébrède et Vieux Ville.

Les intempéries ayant repoussé une partie de l'opération, les peupliers pourront être replantées avant la fin de cette année.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20261021-DCM2026089-DE

Pour rappel, les montants qui ont été votés lors du Conseil Municipal du 1er mars 2023 étaient les suivants :

- Broyage (Devis GUESSANT) : 12 000 € HT pour les 3 Ha
- Les plans de peupliers (devis SARL Rouxel) : 1 221 € TTC
- Les protections pour les plans (devis SARL Rouxel) : 331,20€ TTC
- Prestation plantation (études et chantiers) : 550€

Les montants ont été révisés par les entreprises comme ceci :

- Broyage (Devis GUESSANT) : 13 800 € HT pour les 3 Ha
- Les plans de peupliers (devis SARL Rouxel) : 1 259,67 € TTC
- Les protections pour les plans (devis SARL Rouxel) : 352,80 € TTC

Le devis concernant la prestation plantation (études et chantiers) est en attente car l'entreprise doit passer sur site afin d'affiner l'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

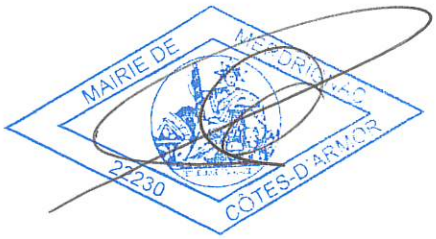
- **Donne son accord** pour la réalisation des travaux de plantation tel qu'ils sont exposés ci-dessus
- **Accepte** les devis
- **Autorise** le Maire à signer les documents s'y afférent et à engager les travaux

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 03/11/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance



Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.